

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRD DU GRANIT  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROMAIN sd



## **AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE**

**À toutes les personnes intéressées de la susdite municipalité,**

**Avis public est donné de ce qui suit :**

Lors d'une session du conseil qui se tiendra à **19h30 le mardi 9 octobre 2018**, à la salle du conseil au 290 rue Principale, Saint-Romain, le conseil statuera sur une demande de dérogation mineure concernant :

Le lot 3 189 534, situé 530 Route 263, propriété de Magella Pépin et Nathalie Roy.

Cette demande a pour but de :

Permettre de la construction d'un bâtiment accessoire, soit un garage privé isolé de 195 mètres carrés. Le règlement de zonage 2012-257, article 7.3.3, stipule une superficie maximum de 55 mètres carrés pour un garage privé isolé.

Au cours de cette assemblée, le conseil entendra toute personne intéressée qui désire s'exprimer relativement à cette demande de dérogation mineure.

Donné à Saint-Romain, ce 21<sup>ème</sup> jour du mois de septembre 2018.

*Jacinthe Maher*

Directrice générale / secrétaire-trésorière